

## EMPLOI

INTERVIEW JAMAL BELAHRACH, Manpower

## «Il y a urgence, il faut assainir et renforcer les contrôles»

Des garde-fous pour maintenir un développement soutenu de l'activité

PROPOS RECUEILLIS PAR NADIA BRET

LE MATIN : Comment se porte le marché de l'intérim ?

JAMAL BELAHRACH : Il n'y a pas de chiffres officiels du marché de l'intérim. Et pour cause, il y a seulement quelques sociétés qui communiquent leurs chiffres, de leur propre gré, sinon celles qui le font sous la contrainte déclarant de faux chiffres. Ce que je peux dire aujourd'hui, c'est que c'est un marché en pleine explosion au regard du nombre de sociétés d'intérim qui se créent régulièrement. Il

ya à peu près une vingtaine d'entreprises au minimum qui opèrent dans ce secteur. Il y en a quasiment une toutes les trois semaines qui vont le jour après que les gens ont une image de l'intérim comme étant un business facile.

Ce qui est totalement faux, car l'intérim est un marché qui nécessite de la trésorerie, puisqu'il faut payer les intérimaires et les impôts, tous les

mois à temps. Or malheureusement ceux qui démarrent tardivement commencent à tricher dès le départ et, quelque part, ils abîment le marché et perturbent encore la vie des intérimaires.

Donc, c'est un marché en pleine croissance et qui a besoin d'une mise à niveau, d'une restructuration et d'un véritable «nettoyage» pour que

les opérateurs économiques y accèdent facilement avec plus de sérénité. Et pour cause, les partenaires sociaux ont besoin de savoir que les travailleurs temporaires ne sont pas précaires du tout, et que l'Etat a besoin de savoir quelles sont les entreprises sérieuses qui paient leurs impôts et qui s'acquittent efficacement de leur métier.

■ Que proposez-vous pour assainir ce secteur ?

A mon avis, il devient plus urgent de réglementer et de structurer proprement ce secteur. Pourquoi ?

En fait la flexibilité est devenue en général une véritable exigence. Nous avons aujourd'hui la chance, dans notre pays, que la flexibilité ne fait plus débat. Ce qui fait débat aujourd'hui, c'est comment l'organiser et sécuriser les salariés, d'où cette fameuse notion mondiale de la «flexisécurité» qui commence à gagner le Maroc. Et c'est une bonne chose, cela nous oblige de réfléchir à une «flexisécurité» à la marocaine.

Oui, il y a un marché important qui explose, on il y a des opérateurs, mais il y a une urgence quant à la sécurisation des salariés et à la professionnalisation des entreprises de travail temporaire. Ceci nécessite que les institutions, tels la CNSS et les Impôts, doivent renforcer le contrôle pour éviter qu'un jour on ait une véritable catastrophe sociale. Les institutions doivent pousser plus les contrôles, à condition qu'elles maîtrisent un peu plus le travail temporaire. Il y a des sociétés qui sont prêtes à former ces agents au métier, car il y a d'autres manières de contrôler la véracité des chiffres déclarés. On sait très bien qu'il y a quelques sociétés qui sous-déclarent et d'autres qui déclarent et ne paient pas la CNSS.

Donc, quelque part, c'est la concurrence déloyale cautionnée par les institutions publiques. Ensuite, il faut organiser le marché. Il faut créer des statistiques spécifiques au marché. Dans tous les pays, vous avez un indicateur important qui est l'emploi temporaire dans l'emploi total. A titre d'exemple, en France, cet indice représente 2,2% alors que chez nous on ne sait pas.



Jamal Belahrach

■ Quels sont les articles du Code du travail à amender ?

Il y a urgence. Pour assainir, il faut d'abord faire en sorte que le code du travail soit appliqué et que certaines dispositions incohérentes soient amendées. Déjà, il y a au moins deux amendements qui sont majeurs. Celui relatif à la durée, qui est aujourd'hui réduite à six mois maximum, qui est une hérésie et un non-sens économique. Dans la plupart des pays développés ou émergents, elle se situe entre 18 mois et 24 mois. C'est une urgence, l'Etat nous pousse, au lieu de créer de l'emploi, à prendre des gens, à les faire travailler six mois et à les mettre dehors alors qu'ils ont à peine commencé à se former. Cela part à l'encontre de l'objectif premier qui est la création de l'emploi.

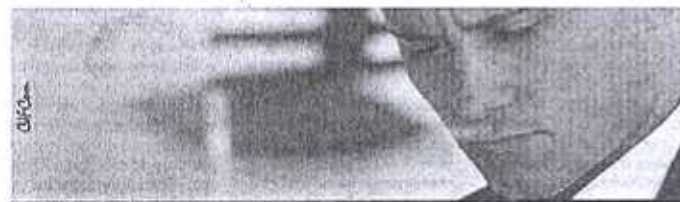
Le deuxième article à amender est celui relatif à la fameuse garantie financière, qui est également un non-sens

économique. On demande aux sociétés de travail temporaire de déposer un chèque de plus de 1 million de DH auprès de la CDG, or cela veut dire que vous greffez la trésorerie des sociétés qui auront du mal à payer leurs salariés. Ceci est plus important pour les PME-PMI qui opèrent dans ce secteur-là. Les grosses sociétés, d'où la proposition que j'ai faite en son temps de transformer cette garantie en caution bancaire auquel cas c'est plus la trésorerie qui est vidée, c'est une banque qui garantit et on paie des intérêts à la banque. C'est quand même plus léger et c'est important. Je pense que cela nécessite un amendement. La garantie n'est pas mise en cause, ce sont les modalités de paiement qu'il faut revoir de manière rapide. Il y a d'autres articles à amender, mais ceux-ci sont les plus urgents.

■ Vous préparez la création d'une fédération, où en est ce projet ?

Les préparatifs de la fédération sont en discussion avec l'AMTT (Association marocaine du travail temporaire). J'ai rencontré Monsieur Alaoui M'daghri, on est en train de discuter et de réfléchir ensemble, car nous avons compris qu'aujourd'hui, il n'y a pas de gens et de petit, mais il y a seulement des entreprises professionnelles et celles qui

ne le sont pas. Aujourd'hui, on a des intérêts convergents qui sont le développement et la professionnalisation du secteur et surtout la possibilité aux sociétés adhérentes issues de cette fédération de se former et de former leurs équipes. Les discussions avancent dans le bon sens. Elle sera finalisée avant la fin de l'année 2008. ■



## Un Tremplin pour l'Emploi

• Travail temporaire, Gestion de contrats, Recrutement •

Consultez nos offres d'emploi  
Déposez votre candidature

[www.tectra.ma](http://www.tectra.ma)

## TRAVAIL TEMPORAIRE

## Les esclaves des temps modernes

Salaires bas, absence de couverture sociale et d'assurance maladie... des intérimaires en parlent

MOHAMMED AKISRA

**D**ur, dur le travail temporaire. Salaires très bas, exploitation, non respect du code du travail et des normes légal, absence de couverture sociale, d'assurance maladie et de régime complémentaire pour la retraite... la liste des aberrations est bien longue. A en croire les différents témoignages que nous avons collectés, travailler en tant qu'intérimaire est très loin d'être une partie de plaisir. Rachid, un versaisien, la quinquagénaire bien entamée et père de trois enfants, travaille comme agent de sécurité dans une entreprise malabranche pour le compte d'une société d'intérim. Il raconte: «Le travail est très dur. Douze heures de travail par jour sans la moindre pause, même pas pour aller aux toilettes. Et

cela six jours sur sept. Parfois, lors d'une grande charge de travail, il nous arrive de faire des heures supplémentaires, mais pour lesquelles nous ne sommes jamais payés. Douze heures de travail ferme, plus les heures supplémentaires, plus le temps passé en trajet, faites le calcul: il nous reste peu de temps pour nous reposer. Du temps libre à consacrer à la famille est une durée très rare, voire inexistantes. Et de poursuivre: «Je suis très d'abord la sécurité et l'accueil des visiteurs (et les fouiller dans certains cas), de répondre au téléphone, de noter les multiples entrées et sorties des 200 salariés de l'entreprise et je dois aussi récupérer de la rotation des chauffeurs. C'est vraiment énorme comme tâche. Si seulement tout cet effort était récompensé à sa juste valeur. Au contraire, les salaires pour

ce genre de travail sont souvent minimes. Dans les meilleurs des cas, ils ne dépassent pas les deux mille dirhams par mois. «Mon salaire brut s'élève à deux mille dirhams, imputé de 170 DH. Les responsables affirment que la somme prélevée équivaut à la cotisation destinée à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Seulement, je n'ai jamais été affilié à cette caisse. Même temps pour tous mes collègues», s'indigne Mustapha, 37 ans, agent de sécurité, depuis un bon bout de temps. Selon lui, et face à la dureté du travail et à la gravité du taux de chômage au Maroc, le travail temporaire représente une alternative de taille, et peut être incontournable pour ceux qui ont besoin d'un revenu. Craignant de ne pas, un nombre considérable de responsables des entreprises d'intérim profitent de cette situation

pour faire régner leur loi. «Les droits les plus élémentaires du Code du travail sont bafoués. Ni affiliations à la CNSS, ni cotisations aux caisses obligatoires, ni respect des droits des employés, voire de l'être humain», explique Mustapha. Le pire, ajoute-t-il, c'est que malgré toutes ces aberrations à l'encontre des intérimaires et des efforts colossaux qu'ils fournissent pour garder leurs postes, ils sont toujours attendus au tournant et sont sanctionnés au moindre faux pas. «Nous n'avons pas le droit de congé annuel, ni rien de nous absenter même pour aller voir le médecin. Si un agent tombe malade ou est hospitalisé, il n'est pas réembauché. Pire, dans la plupart des cas, il perd tout simplement son poste, et sans aucune explication».

Pour Malika, femme de ménage pour le compte d'une société d'intérim, le salaire est plus qu'insignifiant: 800 DH par mois. Selon les dires d'autres femmes de ménage, Malika doit s'estimer «heureuse!!!» parce que certaines employées touchent encore moins.

Cette veuve, chargée de trois enfants, et toutes ses collègues, ne bénéficient que d'une seule journée de repos par quinzaine. Si, par malheur, l'une d'elle tombe malade ou s'absente pour une raison ou une autre, son salaire sera imputé de 100 DH pour chaque journée d'absence (alors que son salaire quotidien moyen s'élève à peine à 28,5 DH). Si les aberrations d'ordre financier sont plus ou moins endurables, d'autres dépassements sont très dus à avaler. En effet, et selon les témoignages de plusieurs agents, les employés intérimaires sont traités comme des moins que rien de la part de leurs supérieurs. Certains responsables, peu scrupuleux, les obligent à leur céder une partie de leur salaire contre des postes de travail moins contraignants, ou s'excusent pas beaucoup d'efforts. «D'autres, que je qualifie de charognards, demandent carrément un mois de salaire pour nous faciliter l'embauche. Déjà, nous n'arrivons pas à nous en sortir avec des salaires très bas, sans qu'ils nous demandent, en plus, rien de bien sûr (mais c'est une pratique courante), une «taxe» sur nos salaires», souligne Abderrazak, qui a bien reçu sa bosse dans le domaine et se dit très informé des vicissitudes et des pratiques maladroites du secteur. «Nous ne sommes payés qu'un bout du salaire ou du septième



Douze heures de travail par jour sans la moindre pause, même pas le temps pour aller aux toilettes.

jour de chaque mois. Comme ça, quand quelqu'un quitte son poste, il a été jamais rémunéré pour ces journées travaillées. En fait, personne n'est jamais payé pour quoi que ce soit du moment qu'il quitte le travail et cela pour n'importe quelle raison», confirme Abderrazak. «Au final, ces pratiques peu scrupuleuses génèrent des bénéfices énormes pour ces entreprises de travail temporaire qui sucent le sang de leurs employés», ajoute-t-il.

Le mauvais traitement auquel sont confrontés les intérimaires n'a pas pour responsables que les des sociétés d'intérim, mais également certaines entreprises et particuliers après des

quels les agents sont affectés. En effet, et dans le cadre de l'externalisation de certaines de leurs tâches, des entreprises engagent des intérimaires auprès de sociétés spécialisées pour un travail déterminé. Seulement, une fois sur place, les agents se voient contraints d'effectuer des besognes qui ne figurent pas dans le cahier des charges. «Et au moindre refus ou protestation, nous nous voyons, au meilleur des vus, à la porte. Parfois, après avoir passé un très mauvais quart d'heure pendant lequel, certains ont été traités de tous les noms», affirme Abderrazak.

## Formation, mon œil !

«Pour les agents de sécurité, tous les moyens sont bons pour réduire encore davantage un salaire déjà bien maigre», affirme un agent, d'une voix aigüe bien affûtée. En effet, l'un des stratagèmes les plus ridicules que certaines sociétés de travail temporaire utilisent pour se faire quelques dirhams de plus est la formation.

Selon la majeure partie des intérimaires que nous avons rencontrés, ils ont tous, théoriquement, suivi une formation avant de commencer leur travail. Seulement, elle n'existe que sur le papier, puisque aucun n'en a jamais vu l'ombre. «J'ai été appelé chez moi par la société pour que je regarde mon poste le lendemain matin, sans même savoir avec qui j'allais travailler. C'est après la visite d'un

contrôleur qui m'a demandé de lui fournir certains documents. Mais, je n'ai suivi aucune formation», raconte cet agent. «Jusqu'à maintenant, tout va bien. Seulement, au moment de recevoir mon premier salaire, les responsables m'ont informé qu'une somme de 400 DH y avait été prélevée, prétextant que cela correspondait au coût d'une formation dont je n'avais jamais bénéficié», ajoute-t-il. Même ceux qui ont, soûlissant, suivi une formation, en gardent un très mauvais souvenir. «La société nous faisait venir à huit heures du matin et nous retenait jusqu'à 10 heures à ne rien faire à part nous demander nos noms, prénoms et adresse. C'est que cette société nous a facturés 400 DH, prélevés de notre premier salaire. Tout simplement du vol».

Faites décoller vos recrutements



LE MÉDIA INCONTOURNABLE POUR VOS RECRUTEMENTS

Rekrute.com s'engage à vos côtés pour que chacun de vos recrutements soit un succès. Une équipe de professionnels en communication RH et une solution technologique de pointe sont dédiées à votre satisfaction.

Plus de 110 000 candidats à fort potentiel, 3,5 millions de visiteurs et 42 millions de pages vues en 2007, font de Rekrute.com le média RH de référence au Maroc. En 2 ans, 700 entreprises nationales et multinationales ont adopté Rekrute.com pour tous leurs recrutements, et vous ?

Votre exigence et notre engagement créent les plus belles rencontres professionnelles.

www.Rekrute.com - E-mail : client@rekrute.com - Tél. : +212 22 50 51 53